

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	20 juin 2017	Séance du : 28 juin 2017
	<u>Votes : 37</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes à PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 36	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 1	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Laurent DUPONT (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Objet : Motion contre le prélèvement massif d'eau en faveur du golf de Lavagnac et de ses 650 villas avec piscine

Monsieur JURQUET rapporte :

Vu les compétences de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en matière de partage de la ressource en eau, confirmées par le courrier du Préfet de l'Hérault du 17 mars 2017,

Vu les conclusions de l'étude « volumes prélevables » qui a identifié le secteur aval du fleuve en déficit quantitatif, avec un débit insuffisant pour satisfaire les besoins milieux aquatiques,

Vu la notification officielle de ces résultats par le courrier du Préfet de l'Hérault du 17 mars 2017,

Considérant que la CLE élabore un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) visant à résorber le déficit constaté, et à organiser la répartition de l'eau par secteur et par usages à l'horizon 2030, qui attendu pour la fin de l'année, pourra conduire l'État à réviser les autorisations de prélèvement d'eau actuellement accordées,

Considérant que les besoins exprimés par le projet de golf, tant pour l'arrosage que pour l'eau potable, sollicitent le fleuve ou sa nappe alluviale en amont du secteur déficitaire,

Considérant que la Commission Locale de l'Eau en séance plénière du 4 mai 2017, approuve par 28 voix pour, 6 abstentions, 0 contre, la motion suivante :

« - *Juge qu'en l'état des connaissances, les volumes sollicités pour le projet de tourisme de luxe de Lavagnac (hôtellerie et terrain de golf) ne peuvent se soustraire aux arbitrages qui auront lieu en toute transparence dans le cadre partenarial du PGRE,*

- *Demande à l'Etat de n'accorder aucune nouvelle autorisation d'utilisation de la ressource Hérault avant que la CLE n'ait approuvé le PGRE, puis d'assurer la compatibilité des autorisations actuelles et futures avec la répartition établie par le PGRE »*

En accord avec la motion votée en CLE, les élus de la Communauté de communes du Clermontais dénoncent le projet de golf et de tourisme de luxe de Lavagnac dont les besoins en eau sont en totale contradiction avec les efforts de gestion durable et responsable qui prévalent pour tous les autres usages et les enjeux traités en CLE. Parmi ces derniers, le projet de Lavagnac accentuerait les besoins en soutien d'étiage et donc notamment des volumes supplémentaires issus du lac du Salagou et donc en contradiction avec l'esprit de l'Opération Grand Site et les arbitrages en cours.

Les élus de la Communauté de communes du Clermontais souhaitent ainsi faire respecter la répartition des usages de l'eau sur le territoire et la préservation de la ressource en eau tant sur le lac du Salagou que sur la Lergue en maintenant l'équilibre actuel.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De dénoncer** le projet de tourisme de luxe de Lavagnac pour son incompatibilité avec les enjeux traités en CLE et la contradiction avec les efforts à consentir par l'ensemble des acteurs et pour l'ensemble des usages de l'eau du territoire notamment en lien avec l'Opération Grand Site du Salagou,

- **Faire respecter**, dans l'esprit d'une gestion durable et responsable de l'eau, la répartition des usages actuels et futurs pour la préservation de la ressource en eau tant sur le lac du Salagou que sur la Lergue et le maintien de l'équilibre actuel.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur JURQUET et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

ADOpte cette proposition.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20170704-2017-06-28-19-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017